



Fonds canadien de protection des épargnants

RAPPORT ANNUEL ABRÉGÉ DE 2007

Protection des épargnants contre l'insolvabilité d'un courtier en valeurs mobilières

~ MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ~

ÉVOLUER AU RYTHME DES BESOINS ÉMERGENTS

Ma première année dans ma fonction de président du Conseil d'administration du FCPE a été passionnante et enrichissante. Je suis enthousiasmé par les perspectives qu'ouvrent pour notre secteur la fusion éventuelle des Services de réglementation du marché inc. et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), ainsi que par la possibilité de travailler de concert avec cette nouvelle entité et avec les Autorités canadiennes des valeurs mobilières (ACVM). Je suis fier de faire partie d'un organisme qui sait évoluer en phase avec les besoins de ses membres et de leur clientèle.

LA RESTRUCTURATION DU FCPE

Notre grand chantier de restructuration du FCPE devrait bientôt s'achever, et nous prévoyons qu'au cours du premier semestre de 2008, nous abandonnerons notre rôle de surveillance auprès des courtiers. Nous serons ainsi plus en mesure de veiller à avoir les ressources suffisantes pour indemniser les épargnants lors d'une défaillance d'un membre.

LE FONDS DU FCPE

Début 2007, nous avons poursuivi notre examen du Fonds pour nous assurer de pouvoir indemniser les clients d'un membre insolvable. La valeur des actifs nets des clients, qui a augmenté sensiblement au cours des dernières années, s'est révélée l'élément le plus important du risque supporté par le FCPE. Pour cette raison, nous avons décidé d'augmenter les ressources du Fonds en souscrivant une assurance de 100 millions de dollars prévoyant une franchise de 100 millions de dollars au cours d'une année donnée. Cette mesure nous permettra de mieux réagir à des défaillances multiples, et ce, au coût le plus raisonnable possible. Nos ressources totales, y compris les lignes de crédit de 100 millions de dollars et la couverture d'assurance, se montent maintenant à plus de 500 millions de dollars.

UN NOUVEAU MÉCANISME DE COTISATION

L'introduction d'un nouveau mécanisme de cotisation en 2007 témoigne de notre volonté de développer la gestion des risques. Alors que notre ancien mécanisme se fondait tout simplement sur un pourcentage fixe du revenu annuel brut d'un membre, notre nouveau dispositif fait appel à la notion de cotisation différentielle. La cotisation de chaque membre se calcule désormais en fonction du risque relatif qu'il représente par rapport aux autres membres, compte tenu des actifs financiers sous gestion. Une période de rodage de deux ans permettra aux membres de s'adapter à ce nouveau dispositif. Cette approche récompensera les membres ayant mis en place de bonnes pratiques sur le plan des contrôles et de la gouvernance, et elle les incitera à mieux appréhender et, en tant que de besoin, à améliorer leur profil de risque, réduisant ainsi le risque que le Fonds doit assumer. Bref, il s'agit d'une méthode plus juste et plus efficace.

LA GOUVERNANCE DU FCPE

Les normes de bonne gouvernance demeurent une priorité pour le FCPE. Au cours de l'année, nous avons mis au point une grille de compétences que le Conseil, dans son ensemble, doit posséder pour veiller effectivement à la bonne marche du FCPE. Dans le cadre de notre restructuration, nous avons réduit le nombre des membres du Conseil de 12 à 10 administrateurs.

REMERCIEMENTS

Au nom de mes confrères administrateurs, je saisis l'occasion pour exprimer ma gratitude à M. John McCrea, président sortant du Conseil, et à M. Tom Cumming, membre du Conseil, dont les mandats ont pris fin à l'automne 2007. Aussi, je voudrais exprimer mes condoléances à la famille de notre regretté administrateur, Giovanni Giarrusso, qui s'est éteint l'été dernier. La participation de chacun de ces hommes a été un atout des plus précieux pour le FCPE.

Je tiens également à remercier les membres actuels de notre Conseil, ainsi que la présidente et chef de la direction, M^{me} Rozanne Reszel, et son équipe. Je me réjouis à la perspective de continuer, au côté de tous mes collègues, à servir au mieux les intérêts de nos membres et de leurs clients.

Michael G. Greenwood

~ NOTRE MISSION ~

Contribuer à la sécurité et à la confiance des clients des courtiers
en valeurs mobilières canadiens en maintenant des ressources
suffisantes pour restituer les actifs financiers des clients
d'un membre défaillant.



Le logo du FCPE :

CHERCHEZ-le
TROUVEZ-le
EXIGEZ-le

~ RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION ~

UNE ANNÉE CHARGÉE ET PRODUCTIVE

Poursuivant nos priorités stratégiques et la restructuration de notre organisation pour mieux servir nos membres et leurs clients, nous avons connu en 2007 une année de grande activité qui s'est avérée très productive.

UN NOUVEAU MÉCANISME DE COTISATION

Une grande partie de notre énergie a été consacrée à la conception et à la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de calcul des cotisations, qui a été approuvée par notre Conseil en juin et qui est entrée en vigueur en juillet. Ce mécanisme, qui sera mis en application progressivement sur une période de deux ans, nous permettra d'évaluer le risque relatif que représente chaque membre pour le Fonds. La vice-présidente et secrétaire du FCPE, Barbara Love, et moi-même avons sillonné le Canada pendant trois mois pour rencontrer nos membres, individuellement et en groupe, ainsi que divers présidents des ACVM et autres partenaires, afin de leur expliquer ce système plus juste et plus efficace. Le nouveau dispositif a été accueilli favorablement par la plupart de nos membres.

L'EXCELLENCE EN GESTION DES RISQUES

Nous avons aussi cherché à développer notre cadre de gestion des risques de l'entreprise, démarche qui nous a permis de cerner un certain nombre de risques sous-jacents. Divers comités spéciaux du Conseil ont ensuite été formés pour examiner chacun de ces risques.

LA TECHNOLOGIE AU PREMIER PLAN

La réduction des risques est un élément clé de notre plan de continuité des activités, lequel a été approuvé en 2007. En cas de crise majeure, nos systèmes technologiques doivent permettre au FCPE de reprendre ses activités principales. Vu le rôle important de la technologie dans le soutien que le FCPE apporte à ses membres, nous avons entamé la mise à niveau de la plateforme du système de dépôt électronique des rapports financiers réglementaires.

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Notre projet de restructuration devant aboutir vers le milieu de 2008, nous avons commencé à mettre au point une stratégie pour mieux communiquer avec nos membres et avec l'ensemble de la communauté des investissements dans le but de faire connaître la mission du FCPE ainsi que ses politiques de protection des épargnants.

LA COLLABORATION AVEC NOS PARTENAIRES

Les placements ayant un caractère international, il importe de collaborer avec nos homologues. En 2007, nous avons poursuivi notre dialogue avec les autres fonds de garantie canadiens en vue d'examiner des questions d'intérêt commun et de partager les pratiques exemplaires. Le protocole d'entente signé en février 2007 avec le Financial Services Compensation Scheme au Royaume-Uni ainsi que l'accord similaire déjà conclu avec la Securities Investor Protection Corporation aux États-Unis établissent un cadre qui permet à nos organismes respectifs de se tenir à jour de certaines actualités, programmes et évolutions législatives. Si besoin est, nous pourrions communiquer avec les clients de nos membres demeurant dans ces pays.

L'INCERTITUDE DU MARCHÉ

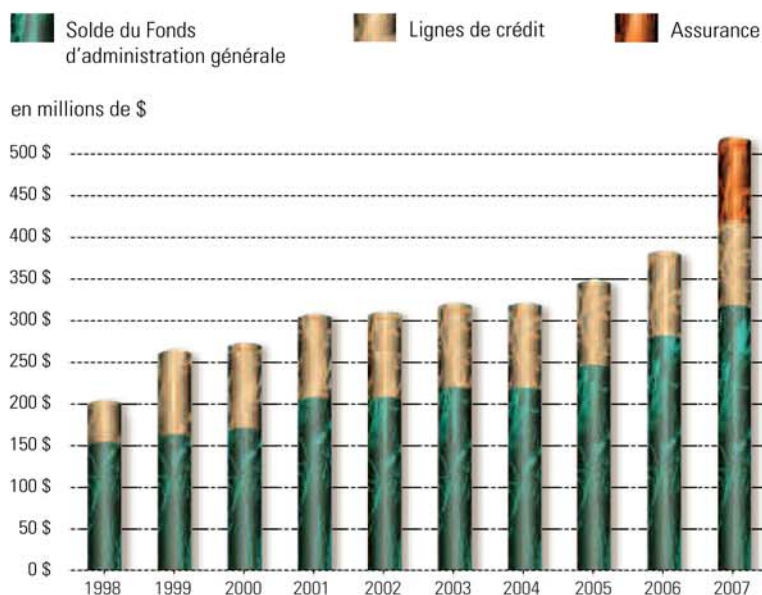
Aujourd'hui, la volatilité du marché et divers autres problèmes, dont le papier commercial adossé à des actifs, nous rappellent que nous devons demeurer vigilants. Or, malgré ces écueils, aucune défaillance ne s'est produite parmi nos membres l'an dernier. Nous avons continué d'appuyer les syndics d'insolvabilités précédentes pour recouvrer les actifs et leur apporter l'aide nécessaire pour régler leurs contentieux.

J'ai grandement apprécié la collaboration de notre nouveau président du Conseil, M. Michael Greenwood, qui a été élu à la fin de 2006. Son énergie et son enthousiasme, ainsi que les sages conseils de nos administrateurs et le professionnalisme de mes collègues, nous ont été des plus précieux pour remplir notre mandat.



Rozanne E. Reszel

~ CROISSANCE DES RESSOURCES DU FCPE 1998 - 2007 ~



Le FCPE s'est engagé à accroître progressivement la capacité de son Fonds afin d'avoir les ressources nécessaires pour indemniser les épargnants qui subiraient une perte lors de la défaillance d'un membre adhérent. En 2007, le FCPE a augmenté sensiblement les ressources du Fonds en souscrivant une assurance qui lui permet de recouvrer les sommes versées à la suite de la défaillance d'un membre au cours d'une année donnée. L'assurance entre en jeu lorsque les indemnités dépassent 100 millions de dollars, à concurrence d'un plafond de couverture de 100 millions de dollars. Fin décembre 2007, les ressources disponibles, y compris les lignes de crédit et la couverture d'assurance, totalisent ensemble 513 millions de dollars.

BILAN CONDENSÉ

| Au 31 décembre | 2007 | 2006 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Actif | | |
| Trésorerie | 164 405 \$ | 174 839 \$ |
| Assurance payée d'avance et charges recouvrables | 585 398 | 63 255 |
| Placements | 316 231 454 | 276 157 013 |
| Cotisation des membres à recevoir | 2 519 773 | 8 396 197 |
| Immobilisations | 269 400 | 310 454 |
| | 319 770 430 \$ | 285 101 758 \$ |
| Passif | | |
| Créditeurs et charges à payer | 294 462 \$ | 336 768 \$ |
| Avantages sociaux futurs | 3 877 976 | 3 565 076 |
| Provision pour demandes d'indemnité et charges connexes | 2 538 000 | 3 252 000 |
| Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail | 145 113 | 169 298 |
| | 6 855 551 | 7 323 142 |
| Soldes du Fonds | | |
| Fonds d'investissement en immobilisations | 269 400 | 310 454 |
| Fonds d'administration générale | | |
| Excédent cumulé des produits par rapport aux charges (avant les gains et pertes latents) et virements interfonds | 309 827 431 | 277 468 162 |
| Gains et pertes latents nets cumulés sur les placements | 2 818 048 | - |
| | 312 645 479 | 277 468 162 |
| | 319 770 430 \$ | 285 101 758 \$ |

**PRODUITS ET CHARGES, ET SOLDE DU FONDS D'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE CONDENSÉS**

| Exercice terminé le 31 décembre | 2007 | 2006 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Produits | | |
| Cotisations régulières et supplémentaires | 21 925 856 \$ | 29 923 282 \$ |
| Revenu de placements | 12 823 061 | 10 632 524 |
| | 34 748 917 | 40 555 806 |
| Charges | | |
| Charges d'exploitation | 4 911 420 | 4 638 661 |
| Excédent des produits par rapport aux charges avant les autres éléments | 29 837 497 | 35 917 145 |
| Provision nette pour demandes d'indemnité (recouvrement) | (2 328 603) | 1 264 497 |
| Excédent des produits par rapport aux charges | 32 166 100 \$ | 34 652 648 \$ |
| Fonds d'administration générale au début | 277 468 162 \$ | 242 848 285 \$ |
| Ajustements transitoires découlant de l'adoption d'une nouvelle convention comptable | 2 538 440 | - |
| Reclassement dans les résultats et gain latent comptabilisé au cours de l'exercice | 550 970 | - |
| Virement aux fins d'acquisition d'immobilisations | (78 193) | (42 771) |
| Excédent des produits par rapport aux charges | 32 166 100 | 34 652 648 |
| Fonds d'administration générale à la fin | 312 645 479 \$ | 277 468 162 \$ |

Note: Pour obtenir des états financiers complets et détaillés, vous pouvez visiter notre site www.fcpe.ca

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS**

**Au Conseil d'administration
du Fonds canadien de protection des épargnants**

Le bilan condensé ainsi que les états condensés des produits et charges et du solde du fonds d'administration générale ci-joints ont été établis à partir des états financiers complets du **Fonds canadien de protection des épargnants** au 31 décembre 2007 et pour l'exercice terminé à cette date à l'égard desquels nous avons exprimé une opinion sans réserve dans notre rapport daté du 8 février 2008. La présentation d'un résumé fidèle du bilan et des états des produits et charges complets et du solde complet du fonds d'administration générale relève de la responsabilité de la direction du Fonds. Notre responsabilité, en conformité avec la note d'orientation pertinente concernant la certification publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, consiste à faire rapport sur le bilan condensé et les états condensés des produits et charges et du solde du fonds d'administration générale.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle du bilan et des états des produits et charges et du solde du fonds d'administration générale complets correspondants selon les critères décrits dans la note d'orientation susmentionnée.

Le bilan condensé et les états condensés des produits et charges et du solde du fonds d'administration générale ne contiennent pas toutes les informations requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le lecteur doit garder à l'esprit que ce bilan condensé et ces états condensés des produits et charges et du solde du fonds d'administration générale risquent de ne pas convenir à ses fins; le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants.

Grant Thornton LLP

Comptables agréés

Experts comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 8 février 2008

~ SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS ~

NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, le Fonds a adopté les normes énoncées aux chapitres 3855, *Instruments financiers—comptabilisation et évaluation* et 3861, *Instruments financiers—informations à fournir et présentation* du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les nouvelles normes ont entraîné des ajustements transitoires de 2,5 millions de dollars pour augmenter les placements et le solde du Fonds d'administration générale afin de comptabiliser les placements à leur valeur de marché au 1^{er} janvier 2007. Conformément aux nouvelles normes, les états financiers comparatifs n'ont pas été retraités.

BILAN

En 2007, l'encours de l'actif de 319,8 millions de dollars, qui se compose principalement de placements ayant une valeur de marché de 316,2 millions et des cotisations des membres à recevoir de 2,5 millions, augmente de 34,7 millions. Au 31 décembre 2007, le FCPE détient un Fonds d'administration générale de 312,6 millions, une hausse de 35,2 millions par rapport à l'exercice précédent, et son Fonds d'investissement en immobilisations s'élève à 300 000 \$.

313 MILLIONS \$

Fin 2007, la valeur du Fonds s'établit à 313 millions de dollars, comprenant une augmentation de 32 millions en cotisations, produit d'intérêts net des charges et recouvrements.

PRODUITS ET CHARGES

Au 31 décembre 2007, l'excédent des produits sur les charges se chiffre à 32,2 millions, un recul de 2,5 millions par rapport à l'exercice précédent.

Comme l'expliquaient le président du Conseil d'administration et la présidente et chef de la direction dans les courriers qu'ils ont envoyés aux membres, un nouveau mécanisme de cotisation est entré en vigueur en juillet 2007. Le produit provenant des cotisations des membres de 21,9 millions de

dollars se compose de 17 millions pour les deux premiers trimestres et de 4,9 millions pour les deux derniers trimestres, la transition ayant eu pour effet de réduire les cotisations de 8 millions par rapport à 2006. La nouvelle méthode de calcul des cotisations sera mise en application progressivement sur une période de 2 ans, au cours de laquelle les membres verseront une cotisation calculée selon un pourcentage fixe de leur produit ou, si ce montant est moindre, une cotisation différentielle calculée en fonction des actifs nets de leurs clients. Selon les déclarations soumises par les membres, au 31 décembre 2007, ces actifs sous dossier se montent à 1 336 milliards de dollars, une progression de 80,5 milliards par rapport à l'exercice précédent.

1,3 BILLION \$

Au 31 décembre 2007, le FCPE compte dans l'ensemble du Canada 203 membres, qui détiennent sous dossier pour leurs clients des actifs nets de 1,3 billion de dollars.

Les produits comprennent des cotisations supplémentaires de 100 000 \$ prélevées auprès de membres qui accusaient une insuffisance de capital en 2007, soit un produit un peu plus élevé qu'en 2006.

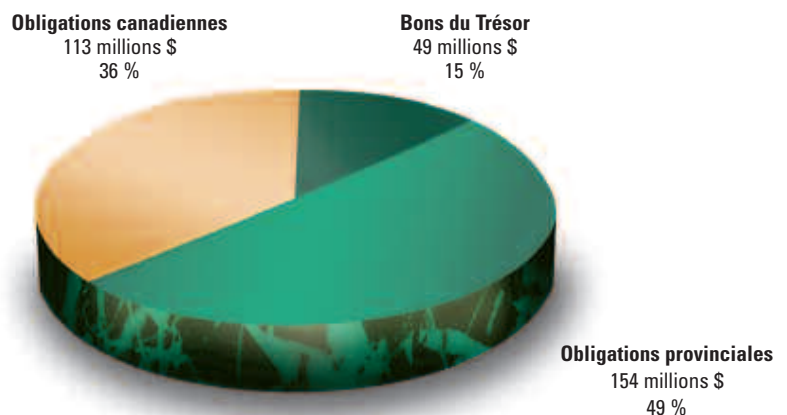
Le revenu de placements se monte à 12,8 millions de dollars en 2007, contre 10,6 millions en 2006. Cette progression s'explique par un encours moyen de placements plus élevé résultant de la croissance du Fonds alimenté par les cotisations et le produit d'intérêts. Au 31 décembre 2007, le rendement moyen jusqu'à l'échéance des placements en fonction de la valeur de marché du portefeuille est de 4,18 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4,9 millions de dollars en 2007, une hausse de 5,9 %, soit 300 000 \$, par rapport à 2006. Ces charges comprennent le coût de la nouvelle assurance souscrite pour doter le Fonds de ressources supplémentaires.

Un recouvrement de 2,3 millions de dollars au titre de réclamations est comptabilisé en 2007, tandis que 1,3 million avait été imputé à une provision pour réclamations en 2006.

~ PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS DU FCPE DE 316 MILLIONS \$ AU 31 DÉCEMBRE 2007 ~

Au 31 décembre 2007, la valeur de marché des placements du FCPE représente 316 millions de dollars. Conformément à la politique de placement, qui est révisée régulièrement par le Conseil d'administration du FCPE, tous les placements sont garantis par le gouvernement du Canada ou les gouvernements provinciaux. Au moins 15 % du portefeuille est investi dans des titres à court terme afin de répondre aux besoins de liquidités du Fonds. L'échéance maximale de tout placement est de 11 ans.



~ LA MISSION DU FCPE ~

En 1969, le secteur des placements canadien a mis sur pied le FCPE dans le but de protéger les actifs des épargnants, dans certaines limites, en cas d'insolvabilité de l'un de ses membres. Au 31 décembre 2007, 203 courtiers en valeurs mobilières au Canada adhèrent au FCPE. Chaque société adhérente se doit d'afficher, sur les contrats de titres et les états de compte de ses clients, le logo attestant de son adhésion au FCPE.

Par suite de la concentration des autorités de contrôle, nous ne sommes plus parrainés que par trois organismes d'autoréglementation, contre cinq auparavant. L'un d'eux, l'ACCOVAM, s'occupe de l'admission des membres et est le principal responsable de la surveillance financière des sociétés adhérentes du FCPE. Au cours de 2008, les ACVM devraient avaliser notre nouvel accord selon lequel l'ACCOVAM deviendra le seul organisme parraineur du FCPE.

~ LE RÔLE DU FCPE ~

Le FCPE s'assure que les épargnants qui ont subi ou qui risquent de subir une perte financière découlant uniquement de l'insolvabilité d'un de ses membres puissent recouvrer leurs actifs admissibles. Les réclamations admissibles peuvent porter sur des titres et des soldes créditeurs, ainsi que sur d'autres biens, tels les contrats d'assurance à capital variable, reçus, acquis ou détenus par le membre dans le compte d'un client. Le FCPE ne couvre pas les pertes subies par les épargnants en raison, entre autres, de la fluctuation des cours du marché, de mauvais placements ou de la défaillance d'un émetteur de titres. Le FCPE couvre les réclamations admissibles normalement en faisant en sorte que le syndicat possède suffisamment d'actifs pour transférer les comptes des clients vers un membre solvable.

RESTITUTION DES ACTIFS FINANCIERS AUX ÉPARGNANTS

Depuis 1969, il y a eu 17 défaillances parmi nos membres, et tous les clients admissibles ont recouvré leurs actifs financiers grâce à la protection du FCPE. Au total, le FCPE a versé 36 millions de dollars pour couvrir les réclamations et les dépenses nettes.

~ LE FONDS DU FCPE ~

Dans le rare cas de l'insolvabilité d'un courtier en valeurs mobilières, le FCPE a accès à un Fonds doté d'importantes ressources qui lui permettra de protéger les droits des clients du courtier défaillant. Le FCPE fixe le montant des ressources du Fonds et de la contribution de chaque courtier à ce Fonds. En 2007, le FCPE a adopté un nouveau mécanisme de cotisation, fondé sur les actifs nets des clients, qui tient compte de la probabilité de perte que présente chaque membre pour déterminer le montant de sa cotisation au Fonds. Au 31 décembre 2007, le solde du Fonds s'élève à 313 millions de dollars. L'an dernier, le FCPE a augmenté de façon significative les ressources du Fonds en souscrivant une assurance de 100 millions de dollars. Par ailleurs, deux banques à charte canadienne accordent des lignes de crédit de 100 millions de dollars au FCPE, qui possède ainsi des ressources globales de 513 millions.

~ LA PROTECTION DU FCPE ~

Il appartient au Conseil d'administration de décider de la validité des réclamations et de l'indemnisation appropriée, conformément à la politique de protection du FCPE. Cette politique définit l'admissibilité des épargnants à la protection, la date

à laquelle la perte financière doit être calculée et les limites de protection.

La majorité des épargnants détiennent deux comptes, soit un compte général et un compte de retraite distinct, chacun ouvrant droit à une protection de 1 000 000 \$. Aux fins de l'application de la protection, les divers comptes généraux, tels que les comptes au comptant, sur marge ou en dollars américains, que pourrait détenir un épargnant sont regroupés en un seul compte, tandis que les comptes de retraite, tels que les REER, FERR, FRV et CRIF, sont eux regroupés dans un compte distinct. Pour une explication détaillée de notre politique de protection comprenant des exemples, reportez-vous à la rubrique *Détails de la couverture* sur notre site Internet.

Nous sommes fiers de signaler que, depuis la création du FCPE en 1969, toutes les réclamations admissibles ont été réglées, gage de la suffisance des ressources du Fonds et de l'engagement du FCPE envers les épargnants.

INDEMNISER LA PERTE DES CLIENTS

Selon la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, les actifs qui composent le fonds des clients sont répartis entre eux en proportion de leurs capitaux nets. En cas d'insuffisance, les clients admissibles ont droit à la protection du FCPE. Visitez le site Internet du FCPE pour voir comment se calcule la perte subie par un client.

~ UNE SAINE GOUVERNANCE ~

Le FCPE s'engage à respecter des règles déontologiques et les principes d'une saine gouvernance. Il revient à son Conseil d'administration, composé de 10 membres, de fixer les normes en la matière. Soit directement, soit par l'entremise de ses comités, le Conseil établit les politiques du FCPE et veille à la bonne marche de ses activités. Par exemple, le Comité de gouvernance et de mise en candidature est chargé de mettre en place un processus de recrutement de personnes qualifiées pouvant siéger au Conseil et il examine tous les ans le plan de relève du président du Conseil et du président de chaque comité. En outre, le Comité de gouvernance et de mise en candidature suit l'évolution des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, établit et recommande des principes de gouvernance et effectue une évaluation biennale de la performance de l'ensemble des membres du Conseil. Annuellement, chaque membre du Conseil doit attester officiellement de son adhésion au code de déontologie du FCPE.

~ L'INFORMATION DE L'ÉPARGNANT ~

En collaboration avec d'autres fonds de garantie au Canada, le FCPE maintient un portail, www.financeprotection.ca, dont la vocation est de répondre aux questions des consommateurs concernant les divers dispositifs d'indemnisation.

Il est important que les épargnants soient bien informés, afin qu'ils puissent demander et recevoir des renseignements appropriés relatifs à leurs besoins en matière de placement et aux marches à suivre pour l'ouverture d'un compte, l'exécution des ordres et la garde de leurs actifs. Tous les épargnants sont invités à lire attentivement la documentation reçue au moment de l'ouverture d'un compte et lors de chaque opération de placement, afin de bien connaître l'entité juridique avec laquelle ils font affaire, la nature des placements qu'ils effectuent et l'endroit où sont gardés leurs actifs. Toute question concernant les comptes doit être adressée sans délai au membre, de préférence par écrit. Les questions concernant le FCPE peuvent lui être communiquées directement par la poste, par téléphone ou par télécopie ou encore en lui envoyant un courriel par l'entremise de son site Internet.

**Pour plus d'information sur le FCPE, visitez le site www.fcpe.ca
ou téléphonez au numéro sans frais 1.866.243.6981.**

~ CONSEIL D'ADMINISTRATION ~

31 décembre 2007

Michael G. Greenwood, EEE^{2,4,5}

- Président du Conseil et administrateur général du secteur (Ancien président et chef de l'exploitation, La Corporation Canaccord Capital)
- Président du conseil et chef de la direction, Pacific Rodera Energy Inc.

Rozanne E. Reszel, CFA, FCA^{2,3,4}

- Présidente et chef de la direction

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS**Marcel de la Gorgendière, CR^{1,5}**

- Ancien président du conseil, Saskatchewan Securities Commission

Jean Guertin^{2,4}

- Professeur honoraire, HEC Montréal

Aldéa Landry, CM, CP, CR^{4,5}

- Ancienne ministre du Cabinet et vice-première ministre du Nouveau-Brunswick

Michael White, FCA^{1,2}

- Président, Co-operators Investment Counselling Limited

ADMINISTRATEURS DU SECTEUR**Christopher J. Hodgson^{1,2}**

- Vice-président du Conseil et administrateur général
- Nommé par la Bourse de Montréal Inc.
- Vice-président à la direction, chef des services bancaires aux particuliers, Banque Scotia

William R. Fulton, CA^{2,3,5}

- Nommé par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
- Président, Groupe de la clientèle privée, TD Waterhouse Canada Inc

Ian S. Brown, CA^{4,5}

- Nommé par le Groupe TSX
- Ancien directeur général, Raymond James Ltd.

[À annoncer ultérieurement]**DIRIGEANTS****Michael G. Greenwood, EEE**

- Président du Conseil et administrateur général du secteur

Barbara D. Love, CA, CFA

- Vice-présidente et secrétaire

Rozanne E. Reszel, CFA, FCA

- Présidente et chef de la direction

Linda G. Pendrill, CA

- Directrice financière

AVOCATS**Borden Ladner Gervais S.R.L.****VÉRIFICATEURS****Grant Thornton LLP**¹ Membre du comité de vérification ² Membre du comité des finances, investissements et ressources humaines³ Membre du comité des normes minimales ⁴ Membre du comité de gouvernance et de mise en candidature⁵ Membre du comité des réclamations

FONDS CANADIEN DE PROTECTION DES ÉPARGNANTS
CANADIAN INVESTOR PROTECTION FUND

79, rue Wellington ouest, bureau 610, C.P. 75, Toronto, Ontario M5K 1E7

Téléphone : 416.866.8366 Sans frais : 1.866.243.6981 Télécopie : 416.360.8441 www.fcpe.ca